
ICANN76 | Forum de la communauté – ccNSO: Bienvenue et mise à jour des politiques

Mardi 14 mars 2023 – 9h00 à 10h00 CUN

ANDREA GLANDON :

Bonjour à tous. Je veux juste vous recommander de prendre des écouteurs parce que nous avons un service d'interprétation dans cette salle pour cette réunion. Vous pouvez aussi utiliser vos propres écouteurs en utilisant l'interprétation dans la salle Zoom. Merci. La séance va bientôt commencer.

Bonjour et bienvenue à cette réunion de bienvenue de la ccNSO, séance de politiques. Mon nom est Andrea Glandon et avec Kim et Bart, je serai la responsable de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement attendu de l'ICANN.

Au cours de cette séance, les questions ou les commentaires soumis dans le chat ne seront lus à voix haute que s'ils sont présentés sous la forme appropriée, comme indiqué dans le chat. Je lirai les questions et les commentaires à haute voix pendant le temps fixé par le président ou le modérateur de cette séance.

L'interprétation pour cette séance comprendra l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous écouterez pendant cette séance.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main dans la salle Zoom et à l'appel de votre nom par l'animateur de la séance, coupez votre micro et prenez la parole. Avant de prendre la parole, assurez-vous d'avoir sélectionné la langue dans laquelle vous vous exprimerez dans le menu d'interprétation. Veuillez indiquer votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous vous exprimerez si vous parlez une autre langue que l'anglais. Lorsque vous parlez, veuillez à mettre en sourdine tous les autres appareils et notifications. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation précise.

Cette séance comprend une transcription automatique en temps réel. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour visualiser la transcription en temps réel, cliquez sur le bouton « Closed Captions » dans la barre d'outils de Zoom.

Pour garantir la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous connecter aux sessions Zoom en utilisant votre nom complet, par exemple votre prénom et votre nom de famille ou votre nom de famille. Vous pouvez être retiré de la séance si vous ne vous connectez pas en utilisant votre nom complet.

Maintenant, je donne la parole à Alejandra Reynoso.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup. Bonjour à tous, je suis Alejandra Reynoso et je vais parler en espagnol.

Bonjour à tous, bienvenue à cette séance d'aujourd'hui, la bienvenue à la ccNSO à Cancún au Mexique. C'est un plaisir d'être ici dans la région. Nous allons avoir un service d'interprétation en espagnol, en français, en arabe et en anglais comme cela a été dit, et la meilleure manière d'utiliser ce service d'interprétation est à travers le canal de Zoom. Vous aurez aussi la possibilité de demander la parole en levant la main, toujours dans la salle Zoom.

Nous sommes en train de célébrer le 20^{ème} anniversaire de la ccNSO et aujourd'hui, nous allons commencer ces activités de commémoration. À la fin de la journée, nous aurons une séance au cours de laquelle nous allons parler de l'histoire des 20 ans de la ccNSO. Nous vous invitons à y assister.

À côté de moi, vous verrez qu'il y a une table sur laquelle vous trouverez tous les moments clés de la ccNSO qui seront indiqués. Pendant la pause-café, n'hésitez pas à venir, à vous approcher ici. Derrière moi, vous verrez ce tableau qu'on a conçu avec tous ces éléments importants concernant la ccNSO. Cet après-midi, nous aurons une activité également liée à ce tableau que nous avons fait qui est ici derrière moi.

J'en profite pour vous dire qu'aujourd'hui, il va y avoir un cocktail organisé par nos collègues du Mexique. Ils ont vraiment organisé un cocktail fantastique à la terrasse du deuxième niveau. Ensuite, il y aura une autre rencontre à l'extérieur du centre de convention. On vous a envoyé par e-mail un formulaire pour vous inscrire à cette activité. Pendant la pause-café, vous pourrez aller voir Kim qui est ici à côté de moi pour qu'elle vous donne un petit bracelet bleu comme le mien qui

vous permettra de rentrer. Si vous êtes sur cette liste, allez chercher votre bracelet.

Je veux en profiter pour vous demander s'il y a quelqu'un qui est ici pour la première fois à cette réunion de la ccNSO. Si c'est le cas, veuillez vous lever s'il vous plaît. Nous vous souhaitons la bienvenue. La raison pour laquelle nous vous posons cette question, c'est que nous voulons nous connaître et nous voulons vous donner la possibilité de venir, d'être présenté et d'être reçu chaleureusement.

Maintenant, je vais donner la parole à Everton qui est le président de la ccNSO.

EVERTON RODRIGUES :

Merci Alejandra.

Bonjour à tous. C'est un plaisir d'être ici avec vous tous. Merci d'être ici avec nous en présence ou virtuellement. Je suis Everton Rodrigues du Brésil et je vais faire une petite présentation concernant notre réunion.

Avant de commencer, avant de parler de tout ce que nous faisons, je veux vous présenter le comité de programme de la réunion qui vient du monde entier. C'est un groupe de haut niveau qui présente le travail de la ccNSO. Il comprend différents membres de la ccNSO. Nous avons des personnes d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, de l'Europe, des gens qui viennent du monde entier comme vous le voyez ici sur cette carte, une série de gens qui participent de partout dans le monde pour permettre à cette réunion d'avoir lieu.

Si vous avez des commentaires concernant la ccNSO, concernant cette séance, n'hésitez pas à nous joindre. Beaucoup de membres de la ccNSO sont ici dans la salle, d'autres nous suivent à distance ; n'hésitez pas à envoyer vos commentaires. Prochaine diapositive.

Cette réunion compte aussi sur le soutien du secrétariat de la ccNSO. Vous voyez les membres ici, vous voyez leurs photos. Ils sont ici dans la salle et ils nous suivent aussi à distance. Voilà, je vous les ai présentés. Prochaine diapo.

Je voulais aussi souhaiter la bienvenue à tous nos nouveaux arrivants à cette réunion. Pour tous ceux qui participent en personne ou à distance pour la première fois, bienvenue. N'hésitez pas aussi à prendre la parole en espagnol si vous souhaitez le faire.

À nos participants en ligne qui vont se joindre à nous aujourd'hui pour la première fois, je leur souhaite la bienvenue. Pour moi, c'est un grand plaisir de pouvoir le faire. Pour moi, c'est un plaisir de pouvoir le faire en espagnol et au Mexique. Nous avons un service d'interprétation simultanée qui est une excellente possibilité pour écouter les présentations, pour participer, pour poser des questions, pour faire des commentaires, etc. Par conséquent, cela peut être fait grâce aux services d'interprétation en arabe, en français, en espagnol, en anglais ; donc rappelons-le.

Et s'il vous plaît, lorsque vous prenez la parole, parlez un peu plus lentement pour que les interprètes puissent faire du bon travail. Ceci s'applique à toutes les réunions de l'ICANN. Rappelez-vous que nous avons une grande quantité de contenu très intéressant sur le wiki de la

ccNSO, sur ICANN Learn aussi, la plateforme d'apprentissage de l'ICANN. Prochaine diapositive.

Ici nous avons des liens qui sont très utiles pour les présentations, pour l'ordre du jour, pour les résumés, pour le calendrier, pour les informations concernant la participation en ligne pour nos réunions.

Maintenant je vais reprendre la parole en anglais. Prochaine diapositive.

Voilà notre ordre du jour pour la réunion d'aujourd'hui et les autres réunions futures. J'ai mis tout cela dans notre calendrier. Nous allons commencer par la mise à jour des politiques avec les mécanismes de révision du PDP, le PDP3, le PDP4, la séance de gouvernance.

Ensuite, nous aurons la séance des nouveautés de la ccNSO avec le président de la séance. On va parler des différents points, .ar, .ze, .ca, .za, .cz et .ru. Après le repas de midi, nous aurons une réunion plénière et ensuite, nous aurons une réunion concernant la gouvernance avec le comité de révision des directives de la ccNSO qui va présenter ses derniers travaux concernant l'élaboration de politiques et les PDP de la ccNSO.

Cette séance sera suivie par la célébration des 20 ans de la ccNSO, comme l'a dit Alejandra. Nous aurons différents leaders sortant de la ccNSO qui parleront de leurs expériences. C'est la journée d'aujourd'hui avec les différentes activités.

Ensuite, mercredi 15 mars, nous commencerons par une présentation concernant la feuille de route pour établir le rôle de la ccNSO

concernant l'acceptation universelle. Ceci sera présenté par le petit groupe qui s'occupe de ce processus. Ce sera organisé par Biyi Oladipo.

Après le repas de midi, nous aurons la deuxième séance concernant le fossé numérique et les ccTLD. C'est Anneliese qui s'occupera d'organiser cette séance et nous aurons des présentations de .br, .fr, .rw, .in et .ca.

Cette séance sera suivie par une mise à jour du comité concernant l'utilisation malveillante du DNS, les dernières propositions. Nous présenterons aussi des informations importantes.

Ensuite, la séance suivante sera suivie par les membres du Conseil d'Administration en lien avec ccNSO et des ccTLD, où ils vont se réunir pour partager des points de vue sur différents thèmes importants pour les ccTLD. Nous entendrons la perspective des membres du Conseil.

Et finalement ce jeudi, nous aurons la réunion publique du conseil de la ccNSO qui sera présidée par Alejandra Reynoso et une autre réunion du MPC qui sera est présidée par moi-même. Vous êtes tous les bienvenus à y participer.

Quelques informations pour nous tous. Essayez d'être à l'heure et de participer aux réunions. C'est important. N'oubliez pas de donner votre nom et de dire dans quelle langue vous allez parler lorsque vous prenez la parole. Prochaine diapo. Lorsque la réunion sera terminée, nous ferons une enquête à laquelle nous vous demandons de répondre parce que cela nous aide beaucoup à améliorer la qualité de nos réunions dans le futur. Merci. Prochaine diapositive. Si vous ne nous suivez pas

sur notre canal des réseaux sociaux, voilà quelques liens très utiles pour commencer à le faire.

Voilà, j'en ai terminé. Bienvenue à cette réunion de la ccNSO et bonne réunion à tous. Hiro, vous avez la parole.

HIRO HOTTA :

Merci. Bonjour à tous. Je suis Hiro Hotta et je suis le délégué du NomCom. J'ai été nommé par le RSSAC. Le comité du NomCom m'a nommé et Sophie est nommée par la ccNSO.

Comme vous le savez, le comité de nomination, qui est un comité indépendant, doit s'occuper de remplir des positions de leadership pour le Conseil d'Administration de l'ICANN. Prochaine diapo, s'il vous plaît. Maintenant, nous cherchons des dirigeants qui occupent des postes de responsabilité à l'ICANN et dans les organisations de l'ICANN.

Par exemple, deux membres du Conseil d'Administration de l'ICANN sont recherchés de quelque région que ce soit. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Un membre de la PTI, le conseil de direction des identificateurs techniques publics. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Trois représentants régionaux auprès du comité consultatif At-Large ALAC, l'un de la région Afrique, l'un de la région Asie, Australie et Pacifique et un pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En tout, trois représentants régionaux sont recherchés actuellement pour l'ALAC.

Deux membres du conseil de la GNSO, organisation de soutien aux extensions génériques, un représentant de la chambre des parties contractantes et l'autre représentant de la chambre des parties non contractantes.

Un membre du conseil de la ccNSO. Nous représentons les opérateurs de registre de la ccNSO, donc nous ne sommes pas éligibles à ce poste. D'autres membres de la ccNSO peuvent envoyer leur candidature pour être membre du conseil de la ccNSO pour représenter la ccNSO au NomCom.

Voilà un résumé de ce que je viens de vous dire. En tout, nous en recherchons neuf, donc vous avez beaucoup d'options pour les postes à pourvoir. La date butoir pour envoyer vos candidatures, c'est d'ici 10 jours puisque la période d'ouverture des candidatures a commencé il y a quelques semaines maintenant. Si vous souhaitez vous présenter, envoyez vos candidatures avant le 23 mars 2023 à 23 h 59 UTC.

ALEJANDRA REYNOSO :

Merci de nous annoncer ces postes à pourvoir.

Sur ce, je vais demander aux autres intervenants de bien vouloir parler aussi près que possible des micros pour que les interprètes n'aient pas du mal à vous entendre. Est-ce que vous pouvez nous faire la mise à jour du ccPDP3 ?

STEPHEN DEERHAKE :

Oui, je vais faire de mon mieux pour parler aussi lentement que possible pour qu'on puisse me suivre.

J'aimerais d'entrée de jeu remercier notre équipe de soutien extraordinaire, Bart, Joke, Kimberley et bien sûr Bernard qui a été un scribe extraordinaire et a pu coucher sur le papier toute la teneur de nos discussions. Diapo suivante, s'il vous plaît

Un récapitulatif des principaux éléments de cette politique de retrait. Quels en sont les principes directeurs ? Ils sont beaucoup opposés au processus IRP. Les frais du processus ont été très limités, la durée de ce processus aussi. On voulait absolument minimiser les coûts par rapport à ce qu'il y avait encore par rapport au processus IRP et également nous éclairer par rapport au processus de révision.

Quelles sont les décisions couvertes par le mécanisme de révision ? Les délégations de nouveaux ccTLD, ceci inclut les IDN, les transferts, les révocations. Et pour faire référence à la politique de retrait, si les opérateurs de fonctions IANA refusent d'accorder une extension par rapport à la date butoir du retrait, le gestionnaire du ccTLD prévu pour le retrait peut, grâce à un mécanisme, contester ou faire appel de cette décision. Et la notification de retrait commence à partir de là. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Un récapitulatif des principaux éléments par rapport à qui peut demander une révision. Dans le cas d'un ccTLD existant, c'est le gestionnaire qui est sujet à cette révision. Dans le cas d'un gestionnaire de ccTLD, c'est n'importe quel candidat.

Par rapport aux critères d'accessibilité, là encore, on demande que les frais de candidature soient maintenus au minimum et on demande à l'ICANN de payer pour la mise en œuvre et le soutien du mécanisme de

révision et les coûts de révision, parce qu'il y aura un panel de révision le cas échéant pour analyser les décisions.

Un récapitulatif du point de départ est là où nous sommes maintenant. Nous avons commencé nos activités en novembre 2022 et nous les avons finies en janvier 2023. Nous avons soumis cela aux commentaires publics. En tout, nous avons reçu cinq commentaires. L'un n'a pas été pris en considération parce qu'il n'avait pas lieu d'être. Il y a eu deux commentaires de la communauté et à la lumière de ces commentaires, nous avons considéré qu'aucun commentaire ne méritait de modifier le projet de politique. Nous avons analysé ces commentaires et nous avons considéré qu'il n'y avait pas lieu de modifier quoi que ce soit. Par conséquent, nous sommes passés à la phase suivante.

Diapo suivante, s'il vous plaît. Où en sommes-nous présents ? Nous informons les membres du rapport final qui est publié, ce que je fais en ce moment. Sachez qu'il va y avoir un vote d'ici peu. Nous espérons que le conseil va se réunir d'ici deux jours. Il va adopter la politique proposée et fixer un calendrier pour organiser le vote des membres. Le rapport des membres, c'est du travail à faire pour Bart. Une fois qu'on aura la décision du conseil, le projet doit revenir au conseil pour approbation finale. Cela devrait se produire d'ici la réunion du conseil en avril.

Ensuite, nous allons faire circuler le rapport auprès des membres. C'est le manager qui va publier cela et ce devrait être disponible d'ici la fin mars une fois que le rapport est publié, pour qu'on puisse organiser le vote des membres prévu le 18 avril, soit le début de la période de vote qui se termine le 9 mai. Sachez que nous avons un quorum qui est

nécessaire ; on a besoin d'au moins 50 % des membres exerçant leur droit de vote pour que le vote soit valide. Je ne saurais insister suffisamment étant donné le nombre de membres qu'il faut absolument que vous votiez tous. J'ai récemment parlé au groupe APTLD et j'ai insisté sur le même point. Il est très important que tout le monde vote.

Ne perdez pas de vue non plus qu'une supermajorité est nécessaire, soit 66 % des membres votants. J'espère que nous pourrions atteindre cette supermajorité. Si l'on obtient le soutien des membres, j'espère que ce sera le cas, le directeur aura encore plus de travail, c'est-à-dire de préparer le rapport pour le conseil. Il est ensuite soumis au Conseil pour approbation finale. Nous espérons, en fonction du calendrier que nous avons envisagé, qu'on peut prévoir cette approbation par le Conseil lors de l'ICANN77 à Washington en juin. Si le Conseil approuve ce rapport, le travail de la ccNSO touche à sa fin avec ce processus de révision. On renvoie ce rapport au Conseil d'Administration, soit lors de l'ICANN77, en gros après la réunion avec le Conseil à la fin de l'ICANN77 ou juste après l'ICANN77. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Y a-t-il des questions dans la salle ou sur Zoom ? Je ne vois pas de mains levées dans la salle. Est-ce qu'il y a des questions sur Zoom, des questions à distance ? Ce ne semble pas être le cas. Voilà, j'ai fini, merci beaucoup de votre attention et je vais maintenant céder la parole à mes collègues pour la mise à jour du PDP4. Merci.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup, Stephen. Je vais demander à Kenny maintenant de nous parler de la mise à jour du PDP4.

KENNY HUANG : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à ceux qui nous accompagnent à distance. Je suis président du ccPDP4, groupe de travail, et je vais vous présenter la mise à jour de ce groupe de travail ccPDP4.

Voilà notre ordre du jour pour aujourd'hui, y compris une introduction générale et des informations générales, les thématiques d'intérêt supplémentaire depuis l'ICANN75. Par la suite, on va organiser un *stress test*, une simulation de crise, et enfin petit rappel et prochaines étapes. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Vous voyez la feuille de route qu'on a développée à partir des propositions politiques de 2013 des ccTLD d'IDN et des politiques adoptées par le processus accéléré. En fait, il s'agit d'un mécanisme convenu. On a essayé d'incorporer ces politiques et c'est pourquoi on a besoin d'un PDP pour compléter cette tâche, en particulier la sélection des chaînes ccTLD IDN et l'inclusion des ccTLD IDN à la ccNSO.

ALEJANDRA REYNOSO : Est-ce que vous pouvez parler un petit peu plus lentement pour les interprètes, s'il vous plaît. Merci.

KENNY HUANG : Je vais essayer de ralentir.

Sur cette diapo, vous voyez la poursuite de cette feuille de route. Où en sommes-nous ? Le ccPDP2 touche à sa fin. Il y a eu le groupe de travail ccPDP2 dont le travail s'est achevé en juin 2019. Notre mission est de remplacer le travail effectué par le ccPDP2.

En termes de structure de gouvernance, on propose un processus de changement des statuts constitutifs qui permet aux ccTLD IDN d'être à la ccNSO. La proposition de politique a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'ICANN et a été effective le 2 juin 2022.

Autre travail qu'on est en train de faire, on a développé un rapport informatique qui a été adopté par le conseil de la ccNSO en mai 2020. Là, je vais vous rappeler ce qui s'est passé entre l'ICANN76 et maintenant. Diapo suivante, s'il vous plaît. Ici, on a un aperçu des activités et nos dates de début et de fin. Vous avez le groupe de travail dans sa totalité en fonction de ce que nous voulons faire. Nous avons trois sous-groupes : le premier est la gestion des variantes qui a fini son travail, l'autre groupe est le groupe de travail sur la discussion des ccTLD et l'autre est le groupe qui va travailler sur les similarités. Nous allons passer aux discussions dans le groupe de travail dans sa totalité et faire des tests qui ont déjà commencé au mois de janvier. Il s'agit de la discussion générale sur le ccPDP4 et sa progression.

Je vais maintenant donner la parole à Bart qui va continuer à parler de cette question.

BART BOSWINKEL :

Merci. Bonjour. Je vais d'abord présenter les principaux thèmes qui ont été complétés depuis la dernière réunion de l'ICANN. Il s'agit de la

gestion des variantes et de la révision des décisions qui ont été prises concernant ce thème. Le dernier était sur les similarités portant à confusion. Le groupe de travail doit continuer à travailler là-dessus, mais c'est une opportunité pour vous d'en savoir un petit peu plus concernant les similarités portant à confusion. Je crois que c'est là que nous en sommes. Prochaine diapo.

Voyons un petit peu la gestion des variantes et les variantes. Pourquoi ceci nécessaire ? Je vais vous donner une petite illustration pour que vous compreniez le problème dans sa totalité. Je crois qu'à La Haye, pendant la réunion 74 de l'ICANN, il y a eu une présentation de la gestion des variantes et de la question des variantes. Je vais vous donner un petit récapitulatif.

Si vous prenez le mot Pakistan en alphabet arabe, vu la nature de cet alphabet arabe, il va y avoir différentes manières de l'écrire avec différents caractères qui vont se ressembler. Par conséquent, il va y avoir 1 200 manières différentes d'écrire ce mot-là. Imaginez un peu si tout cela va dans la zone racine.

ALEJANDRA REYNOSO : Je m'excuse. Est-ce que vous pouvez parler un petit peu plus fort, s'il vous plaît ? On ne vous entend pas bien.

BART BOSWINKEL : D'accord, bien sûr. Excusez-moi, je parle un petit peu plus fort.

Si on réfléchit à ce mot Pakistan et au .pakistan, si toutes ces variantes vont dans la racine – ce n'est pas seulement le mot Pakistan, ce n'est

pas une exception, ce n'est qu'un exemple que je vous donne –, vous pouvez imaginer les problèmes qui vont surgir. Les nouveaux gTLD avec toutes ces variantes, tous ces IDN qui vont avoir des variantes, on va avoir vraiment de gros problèmes. C'est la partie qui est difficile à gérer et à résoudre.

On essaie de faire un équilibre entre les besoins légitimes et les variables parce qu'ils sont nécessaires pour la communauté des utilisateurs de scripts spécifiques. Mais en même temps, il y a toute une responsabilité concernant la sécurité et la stabilité du DNS. Il nous faut trouver un équilibre entre ces deux extrêmes, entre ces deux questions, la gestion des variantes. Le sous-groupe qui s'occupe de ce travail essaie de parvenir à cet équilibre, justement.

Pensez à ce que je viens de vous dire et vous voyez un petit peu ce qui a été inclus dans les politiques proposées. On a une définition standard des variantes. Cette définition a été élaborée en coopération avec l'EPDP de la GNSO parce qu'ils analysent la même mission. Peut-être que vous vous souvenez que le Conseil nous a demandé de coordonner avec eux ; cela a été très utile parce que les deux groupes sont vraiment parvenus à présenter une série de recommandations.

Donc, la définition de variantes : utiliser les règles de génération d'étiquettes de la zone racine en fonction des attributions qui seront faites. On revient à l'exemple du Pakistan. Il y a environ 1 200 variantes, dont 1 192 et quelque variantes qui sont bloquées, donc ceci va réduire le nombre de variantes. Mais il en reste quand même huit. Donc, que faire ici ? Ces huit variantes sont attribuables. L'implication ici est que

les chaînes d'IDN de ccTLD sélectionnées vont avoir des variantes et ceci va poser problème. Prochaine diapositive.

Comme je l'ai dit, la règle de génération d'étiquettes de la zone racine, on valide les demandes. Tous les scripts n'ont pas été pris en compte dans la zone racine du LGR. Il va falloir continuer à analyser cela, à analyser les scripts et à en analyser d'autres. Un des contenus ici est qu'on ne sait jamais si une variante qui a été allouée peut être bloquée. Donc, il nous faut assumer cette situation et vous voyez ce que propose le groupe de travail pour régler cette situation. À moins qu'il y ait un risque démontrable pour la stabilité du DNS – parce que finalement, c'est notre objectif final, la stabilité du DNS est notre objectif puisque la stabilité est le point le plus important ici à prendre en compte –, comme je l'ai dit, un des problèmes était le nombre de variantes qu'on a. Même avec l'exemple du Pakistan, on a six variantes attribuables et toutes ces variantes sont importantes. Pour limiter cela et éviter d'avoir un seuil à appliquer, le groupe de travail a décidé d'utiliser les exigences requises pour une variante attribuable qui doit être une représentation avec un sens dans le nom du territoire dans la langue désignée pour pouvoir être éligible et être déléguée. Il faut qu'il y ait cet aspect-là. Il faut suivre ce critère et le respect.

Cela va créer cet équilibre et cela va permettre de limiter le nombre de variantes. En même temps, c'est toujours plus facile d'être un peu plus libéral dans ce processus puisque c'est un processus à long terme. On a une première suggestion après cinq ans de mise en œuvre, donc on peut être un peu plus libéral. Il faut commencer doucement et

lentement et être un peu plus libéral, un peu plus permissible.
Prochaine diapositive.

Pour vous maintenir éveillé, une petite enquête, un petit sondage qui va apparaître sur votre écran Zoom. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette définition de variantes ? Est-ce que vous êtes d'accord avec cette définition de variantes dans la zone racine ? Vous êtes d'accord ; vous n'êtes pas d'accord ; vous avez besoin de davantage d'informations ; vous n'avez pas d'opinion. Il y a quatre possibilités de réponse. Merci.

Nous allons clôturer ici notre enquête. Je vois que nous avons une majorité. Mon objectif était de tester un petit peu, de voir un petit peu quelle était l'opinion de la salle. C'est très bien, on va dans la bonne direction. J'en suis ravie.

Prochaine question. Il y a une autre question toujours dans le cadre de ce sondage. C'est une question importante parce que c'est là que le groupe de travail a différentes opinions. Ici, nous avons une approche plus restrictive. Nous avons deux approches possibles. On peut en discuter si vous voulez. La question est : est-ce que vous êtes d'accord concernant la limitation du nombre de variantes éligibles pour la délégation dans les langues désignées et autres critères ?

Je vois plusieurs personnes qui ne sont pas d'accord avec ces variantes significatives. Ceux qui ne sont pas d'accord qui veulent expliquer pourquoi, est-ce que vous pouvez le faire ? Voyons les résultats de notre enquête. Je ne vois pas de mains levées. Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous n'êtes pas d'accord avec cette limitation ? Si vous pouviez l'écrire en tout cas dans le chat, je pense que c'est important

pour le groupe de travail de mieux comprendre l'opinion de ceux qui ne sont pas d'accord avec cela.

Nous allons passer à la prochaine diapositive. La prochaine proposition est très intéressante. Il s'agit des mécanismes de révision. Ce thème est arrivé un petit peu plus tard comme résultat de la politique de retrait qui a été adoptée. Un des problèmes qui existaient à l'époque était la manière de gérer ce retrait et comment les ccTLD d'IDN pouvaient être traités ici. Il y avait une demande du conseil au groupe de travail des IDN pour faire une révision des mécanismes et pour voir, quand il y avait des plaintes concernant la sélection des IDN, s'ils pouvaient être soumis à considération. Cela concerne ces mécanismes de révision des ccTLD IDN.

Nous avons commencé à aborder cette question. Les principales conclusions étaient que le processus de sélection des IDN ccTLD devait être exclu de l'IRP et reconsidéré et que toutes les plaintes et tous les litiges concernant les ccTLD et les IDN ccTLD, puisque c'était plus ou moins la même chose, devaient être gérés de la même façon. De nouveau, la façon dont le groupe de travail est arrivé à cette décision, si vous remontez un petit peu en arrière, il y a une diapositive de Stephen dans laquelle il disait qu'on utilisait les mêmes principes d'égalité, d'accessibilité, de durée et de coûts ; si vous mettez cela dans le contexte ccTLD d'IDN, on comprend que c'était la raison pour laquelle on voulait commencer à travailler sur ces mécanismes de révision concernant ce point-là.

Suite à cela, le groupe de travail a aussi décidé de commencer à travailler sur les résultats obtenus jusqu'à ce point-là par le groupe de

travail de mécanisme de révision du PDP3 qui porte sur des décisions spécifiques prises pour le retrait des ccTLD ou leurs variantes et le processus. Nous en avons parlé. Il s'agit de décisions liées à la désélection pour le processus de retrait. Cette décision de désélection est un événement déclenchant; une fois qu'on a cet événement déclenchant de désélection, cette procédure de désélection, les ccTLD et IDN ccTLD doivent être retirés. À ce moment-là, on a ce processus de retrait qui va être demandé par l'IFO.

Concernant la révision de la similarité, nous y rentrerons un peu plus dans le détail, mais le groupe de travail qui travaille sur ce point-là est d'accord pour dire que cette procédure de révision est importante et qu'elle demande beaucoup de connaissances concernant les similarités portant à confusion puisqu'on n'est pas loin d'une confusion ou d'une psychologie cognitive qui est nécessaire ici pour comprendre cela, surtout lorsqu'on utilise la méthodologie qui est utilisée actuellement dans le deuxième panel. Prochaine diapositive.

Vous voyez un aperçu général de ce dont nous avons parlé. Là encore, je vais brièvement vous en parler, les diapos seront circulées à la fin, donc je ne vais pas rentrer dans le détail. Mais là, on reconfirme la pratique habituelle jusqu'à maintenant, à l'exception de ce qui est lié aux ccTLD, y compris les ccTLD IND pour examen par rapport au mécanisme de révision.

Le mécanisme de révision. Comme je vous l'ai dit, la désélection est l'événement déclencheur. Il y a eu quelques situations que le groupe de travail a identifiées où ce mécanisme de révision peut être appliqué. Vous vous souviendrez dans les diapos précédentes d'une situation où

l'IFO a envoyé une notification de retrait pour les noms réservés de manière exceptionnelle. Dans ce cas de situation, le gestionnaire ccTLD peut demander un mécanisme de révision parce que cela peut porter à confusion. Donc, la recommandation de ce groupe de travail est d'utiliser le même mécanisme et de s'inspirer de ce genre de situation. Inutile de modifier le mécanisme de révision, il s'agit de s'inspirer de la politique de révision et de bâtir à partir de cette politique, donc le changement de nom d'un territoire.

Changement d'un nom de territoire, d'une langue désignée, changement d'un script ou d'un système d'écriture, voilà le genre de critères de désélection ; lorsqu'il y a une absence de soutien à cette chaîne de la part des parties intéressées significatives, c'est-à-dire la chaîne ccTLD IDN qui est controversée au sein du territoire ; enfin, le dernier est lié à la menace vis-à-vis du DNS en raison d'un amendement aux règles d'élaboration d'étiquettes dans la zone racine. Là, il peut y avoir désélection, et s'il y a désélection, cette décision peut être sujette à révision. On essaie de nouveau de construire à partir d'autant de sécurité, de stabilité et de prévisibilité que possible.

Encore une fois, une petite enquête. D'abord, je vais vous demander si vous avez des questions par rapport au mécanisme de révision et ce que je viens de vous expliquer. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, allez-y.

JORDAN CARTER :

Merci, Bart, de cette présentation. Est-ce qu'on peut revenir en arrière ? Je voulais être sûr d'avoir bien compris. La diapo avec le mécanisme de

révision ccPDP3, je ne me rappelle plus du numéro de la diapo. Le sous-deuxième point ici, si j'ai bien compris, si l'IFO prend la décision de retirer le ccTLD IDN et que le fournisseur de services Internet est préoccupé, alors ce n'est que le gestionnaire qui peut avoir accès à ce mécanisme de révision.

BART BOSWINKEL :

Laissez-moi vous expliquer. Une situation où la désélection a été identifiée... Attendez, je vais faire une pause. Une exigence pour un ccTLD IDN, c'est que les parties intéressées significatives soient intéressées par cette chaîne à un certain moment donné. Si c'est le cas, que se passe-t-il ? Est-ce que vous maintenez cette chaîne dans la racine ou vous recommencez le processus ? Ici, le problème, c'est que les parties intéressées significatives doivent être très claires par rapport à leur soutien et au manque de soutien par rapport à la chaîne désélectionnée. Une fois que ça se produit, on considère cela comme un événement déclencheur. Cet événement déclencheur est à l'origine de la désélection, mais pour s'assurer que tous les documents sont corrects, par exemple vous voyez ici les parties intéressées significatives. Si un département gouvernemental n'est pas d'accord et un autre est en faveur de la désélection, là, vous avez un problème. C'est dans ce genre de situation qu'on a besoin d'un mécanisme de révision.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Merci. Pour être clair, dans cette situation, les parties intéressées significatives n'ont pas accès au mécanisme de révision ; ce n'est que le gestionnaire de ccTLD qui a accès à ce mécanisme de révision.

On revient au sondage très brièvement. Là encore, je pense que c'est important par rapport au mécanisme de révision du PDP4. Sondage rapide.

D'abord, soutenez-vous l'exclusion des ccTLD IDN du processus IRP et reconsidération ? Le sondage est maintenant terminé. Encore une fois, il y a une ou deux personnes qui ne soutiennent pas cela. Est-ce que vous voulez nous expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord ? Sinon, je vous invite à bien vouloir m'envoyer un mail ou à Kenny pour nous expliquer ; ce serait très intéressant pour nous de connaître votre point de vue. Merci.

Deuxième question pour ce sondage : êtes-vous d'accord pour utiliser le mécanisme de révision ccPDP3 pour réviser le retrait, donc les décisions de désélection des ccTLD et de leurs variantes à la suite de cette désélection ? Très bien, merci. Je répète, il ne s'agit que de prendre le pouls de cette salle et de voir quelle est votre position là-dessus.

Similarités portant à confusion, processus de validation. Est-ce qu'on peut clore, s'il vous plaît, le sondage ? Je vais brièvement vous parler des critères de base pour la comparaison et procédures. Je vais commencer par les procédures. Je vais commencer par la fin.

L'une des choses sur lesquelles a travaillé le groupe de travail et que le groupe de travail a utilisées pour ses travaux, c'est le processus accéléré. Vous vous souviendrez qu'il a été créé il y a près de 20 ans, 15 ans. C'était un élément phare de ce processus de la ccNSO. Il inclut maintenant trois étapes pour réviser une chaîne par rapport à une

similarité portant la confusion, c'est-à-dire l'évaluation standard, la révision étendue – c'est une manière totalement différente d'examiner les résultats du premier panel –et ensuite, il y a une opportunité d'atténuation de risques.

Les gestionnaires de ccTLD IDN ont l'opportunité de proposer des mesures d'atténuation de risques. Il n'y a aucun changement proposé par rapport aux procédures. Le deuxième point, c'est celui qui est considéré comme un mécanisme de révision. Ceci concerne les procédures. J'en viens aux critères.

Ce qui est réellement important de comprendre, c'est qu'il s'agit d'une décision politique. C'est très important pour protéger les gens et éviter tout dommage par rapport à ce qu'on appelle mauvaise connexion. Une mauvaise connexion, j'entends par là lorsque vous pensez à utiliser un domaine avec des services fournis par quelqu'un mais que vous finissez dans un tout autre endroit et vous êtes victime d'hameçonnage, logiciel malveillant, etc. Il s'agit de limiter ces risques en raison d'une confusion visuelle des chaînes qui portent à confusion. Vous voyez un exemple ici. Il ne s'agit pas d'éviter la non-connexion.

C'est très difficile de percevoir et de bien comprendre la différence entre la similarité portant à confusion et les fautes de frappe. Lorsqu'il y a une faute de frappe, il n'y a pas de connexion. Là, il n'y a aucun dommage qui est entraîné. Vous vous êtes simplement trompés en tapant le nom de domaine. Mais là, la mauvaise connexion, *misconnexion* en anglais, c'est un tout autre problème.

La norme pour la validation, la similarité visuelle, c'est ce dont on parle et là encore, il n'y a aucun changement. C'est la norme qui a été développée et qui a évolué dans le cadre du processus accéléré. Pas de changement par rapport à l'expérience existante par rapport à la similarité visuelle.

La différence, c'est un résultat de l'introduction des variantes, parce qu'il était déjà difficile de comprendre la similarité portant à confusion avec les TLD existants et proposés. En fait, il n'y a pas de distinction à ce niveau-là entre les ccTLD et les gTLD ; le dommage peut porter sur les deux. À cet égard, le DNS n'a pas de préférence entre ccTLD et gTLD. Mais en raison de l'inclusion des variantes, la base de comparaison va s'étendre. Vous voyez, si je reviens à mon exemple du Pakistan, si vous incluez tous les blocs et les variantes allouables pour le Pakistan comme base de comparaison, ceci va augmenter de façon significative. Il faut comparer toutes les variantes. Là encore, il faut établir un équilibre.

Ce qu'a proposé le groupe de travail, c'est qu'en principe, toutes les variantes qui ont été allouées sont incluses dans la base de comparaison. Mais en fin de compte, le panel d'évaluation des similarités, c'est le panel qui va déterminer quelles sont les variantes supplémentaires qu'ils incluront dans la série de variantes à comparer. Il faut qu'ils pensent aux variantes qu'ils vont inclure, il faut qu'ils pensent également à la raison de les inclure, il faut penser à ce problème de connexion, à la similarité et aux effets secondaires. Il y a un critère supplémentaire qui n'est pas inclus dans le processus

accéléré, c'est-à-dire qu'il faut inclure dans ce panel au moins un membre qui connaisse le script.

Sur ce, je vais faire une pause parce que je vois que je n'ai plus de temps. Je vous invite à aller voir maintenant la diapo 32.

KENNY HUANG :

Merci beaucoup, Bart. Les principes de base dont nous discutons dans le groupe de travail du ccPDP comprennent des critères de sélection et des critères de désélection qui sont l'applicabilité des politiques de ccTLD. Prochaine diapositive.

Ici, vous voyez les principes qui sont importants dans la politique. Par exemple, les chaînes de ccTLD doivent être associées à un territoire, les ccTLD ASCII et les ccTLD d'IDN sont des TLD de pays ; il faut préserver la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité du DNS ; il y a les demandes pour la délégation des ccTLD IDN qui doivent être actuellement en cours.

Les prochaines étapes vont inclure le groupe de travail dans sa totalité qui va discuter des similarités portant à confusion. Quand le travail sera terminé, il y aura des commentaires et le groupe de travail dans sa totalité va se centrer sur les recommandations. Ce groupe de travail va aussi conclure les systèmes de tests de contrôle, les exercices de simulation de crise, et nous allons commencer à travailler sur notre rapport initial à partir de maintenant. Nous espérons qu'il sera terminé à la fin du mois d'avril de cette année. Ensuite, une fois que ce rapport initial sera terminé, nous allons présenter cela aux commentaires publics pour le rapport initial. Théoriquement, notre calendrier serait à

partir du mois de juin. Nous aurons un délai de 60 jours pour les commentaires publics. Ce sera les prochaines étapes une fois que le ccPDP sera terminé et nous passerons à la dernière partie de ce ccPDP.

ALEJANDRA REYNOSO : Merci beaucoup à tous pour cette mise à jour.

Je crois que nous sommes maintenant un petit peu en retard. Si vous avez des questions, vous n'avez qu'à les poser, vous savez qui s'occupe de quoi. Merci beaucoup pour cet excellent travail réalisé.

Maintenant, nous allons passer à la pause-café et nous revenons à 10 h 30 pour la révision des ccTLD. Merci.

Cette réunion est maintenant terminée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]